



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Jeudi 22 juin 2023, à 19h00**

**Grande Salle du Motty**

---

Séance ouverte à 19h00.

**Présidence : M. Jean-Claude Merminod**, Président du Conseil communal

---

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Communications du bureau du Conseil
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 11 mai 2023
5. Assermentation
6. Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2022  
*Rapport de la Commission de gestion*
7. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2022  
*Rapport de la Commission de gestion*
8. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2022  
*Rapport de la Commission de gestion*
9. Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2022  
*Rapport de la Commission de gestion*
10. Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – Exercice 2022  
*Rapport de la Commission de gestion*
11. Election du ou de la Président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024
12. Election du 1<sup>er</sup> ou de la 1<sup>ère</sup> Vice-Président(e) - 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024
13. Election du 2<sup>ème</sup> ou de la 2<sup>ème</sup> Vice-Président(e) - 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024
14. Election de deux scrutateurs (trices) - 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024
15. Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) - 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024
16. Nomination de la Commission de gestion (exercice 2023) - 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024

17. Nomination à la Commission des finances en remplacement de M. le Conseiller Cédric Weissert /UDC, avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023
18. Nomination à la Commission thématique d'Urbanisme en remplacement de M. le Conseiller Cédric Weissert / UDC, avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023
19. Nomination à la Commission thématique foncière en remplacement de M. le Conseiller Cédric Weissert / UDC, avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023
20. Election du ou de la Secrétaire communale avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023
21. Election du ou de la Secrétaire suppléante avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023
22. Election d'un ou d'une huissière avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023
23. Droit d'initiative (Postulat, motion, interpellation, questions/vœux)
24. Divers
25. Communications municipales orales et écrites
26. Discours de M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil

\*\*\*

## **POINT 1 Appel**

**M. le Président** passe la parole à Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert, pour l'appel.

L'appel relève la présence de 52 Conseillères et Conseillers, 18 personnes sont excusées.

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Calame Fiona, Chevalley Sandra, Darbelley Eric, De Cagna Mattia, Demontis Deborah, Ducry Olive, Dufay De Lavallaz Pierre, Hänni Jade, Ibarrola Aitor, Karpushova Irinia, Mossi Michele, Nahimana Belyse, Raboud Pamela, Realini Didier, Reeb-Landry Frédérique, Romeo Esteban Carlos, Sandoz Yasmina, Weissert Cédric.

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : Jean-Paul Dudt, Guillaume Leuba, Diego Rindisbacher, Süess Sebastian

M. Jean Aristide Timba Bema ayant démissionné le 05 juin 2023, le nombre de Conseillères et Conseillers s'élève à 74 au moment de l'appel.

**Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 27.**

## **POINT 2 Communications du Bureau du Conseil**

**Au chapitre des représentations :**

- Le 10 juin 2023, M. le Président est à l'AG des 55+ d'Ecublens qui s'est tenue dans les locaux du CSCE où il a transmis les salutations du législatif

**Au chapitre des votations fédérales du Dimanche 18 juin 2023 :**

**N° : 01 Objet : Imposition minimale OCDE/G20**

BULLETTINS	Rentrés	2'168
	Blancs	61
	Nuls	4
	Valables	2'103

Suffrages		
Oui	1'766	83.98 %
Non	337	16.02 %

**N° : 02 Objet : Loi sur le climat et l'innovation**

BULLETTINS	Rentrés	2'168
	Blancs	14
	Nuls	0
	Valables	2'154

Suffrages		
Oui	1'548	71.87 %
Non	606	28.13 %

**N° : 03 Objet : Loi COVID-19**

BULLETTINS	Rentrés	2'168
	Blancs	51
	Nuls	0
	Valables	2'117

Suffrages		
Oui	1'530	72.27 %
Non	587	27.73 %

**N° : 01 Objet : Pour la protection du climat**

BULLETTINS	
Rentrés	2'168
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	2'168
Blancs	55

Suffrages		
Oui	1'431	66.01 %
Non	682	31.46 %
Blancs	55	2.54 %

\* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

⇒ **Arrivée de M. le Conseiller Guillaume Leuba, 53 Conseillères et Conseillers présents. La majorité passe à 28.**

**Au chapitre des correspondances, M. le Président a reçu les correspondances suivantes :**

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Jean Aristide Timba Bema reçue en date du 5 juin 2023
- M. le Président donne lecture de la lettre de M. le Municipal Jean Cavalli précisant qu'il ne pourra être présent à la présente séance en raison d'un déplacement professionnel à Paris. Il remercie de bien vouloir l'excuser auprès de l'Assemblée.

⇒ **Arrivée de M. le Conseiller Diego Rindisbacher, 54 Conseillères et Conseillers présents. La majorité passe à 28.**

**Au chapitre des communications du Bureau du Conseil :**

- Le versement des vacations et indemnités des membres des Commissions de surveillance (COFIN et COGES) ainsi que du Bureau du Conseil devraient être effectuée début juillet. Mme la Secrétaire invite les Conseillères et Conseillers concernés à vérifier dès réception leur décompte individuel et à lui communiquer toute erreur ou omission à son adresse mail.
- M. le Président rappelle la date de la séance de passation des pouvoirs qui se déroulera dans la salle des réceptions de Mont Repos le 26 juin 2023. Les membres désignés pour 2023/2024 sont convoqués pour 19h00, les membres sortants, la Municipalité ainsi que M. le Secrétaire municipal adjoint les rejoindront à 19h30.

### **POINT 3 Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester. Personne ne s'étant manifesté, M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber souhaite supprimer le point 23 – Droit d'initiative de l'ordre du jour étant donné que celui-ci est déjà bien chargé.

M. le Président fait voter cette modification.

Au vote, la modification de l'ordre du jour a été acceptée par 27 oui et 27 Non et 0 abstentions, le Président tranche et accepte la modification de l'ordre du jour.

**Suite à quelques échanges sur la procédure à suivre, l'ordre du jour est finalement accepté tel que modifié par 39 OUI, 6 NON et 9 abstentions.**

### **POINT 4 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 11 mai 2023**

**M. le Président** informe qu'il a été rajouté aux annexes le postulat de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano avec les signatures des Conseillères et Conseillers qui le soutienne.

**M. le Président** demande à toute personne n'ayant pas reçu le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 de bien vouloir se manifester. Personne ne s'étant manifesté, M. le Président passe au vote.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023, **a été accepté tel que modifié à l'unanimité avec une abstention.**

## **POINT 5 Assermentation**

**M. le Président**, conformément aux communications présidentielles et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal en remplacement de M. Jean Aristide Timba Bema du groupe PSIG.

Il rappelle, la procédure y relative :

« Je vais demander au futur Conseiller, de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis je lirai le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai, qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant "je le promets". Après lecture du serment et promesse faite, il pourra rejoindre les rangs du Conseil où une place lui aura, d'ores et déjà, été attribuée. »

### **Serment :**

*« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »*

*« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »*

Une fois le serment prêté par M. Daniel Gonzalez (PSIG), M. le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

**L'effectif passe à 55 Conseillères et Conseillers présent-e-s. La majorité est de 29 voix.**

**Arrivée de M. le Conseiller Sebastian Süess. L'effectif passe à 56 Conseillères et conseillers. La majorité est de 29 voix.**

## **POINT 6 Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2022, Rapport de la Commission de gestion**

**M. le Président** passe la parole à Mme la Conseillère Anne Oppliger rapportrice de la Commission de gestion, pour la lecture des conclusions de son rapport (ci-après : CoGes) :

*C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de gestion vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter lesdits comptes tels que présentés.*

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2022 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge sont **approuvés à l'unanimité**.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice ;
- oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

**d'approuver** les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Entretien des collecteurs de concentration.

#### **POINT 7 Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2022, Rapport de la Commission de gestion**

**M. le Président** passe la parole à Mme Anne Oppliger, rapportrice, pour la lecture des conclusions du rapport de la CoGes sur la société Epura SA regroupant 16 communes vaudoises, y compris la commune de Lausanne, conclusions qui sont les suivantes :

*« L'examen des comptes et du bilan ne suscite aucun autre commentaire particulier. C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de gestion vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les comptes tels que présentés. »*

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2022 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) sont **approuvés** à l'unanimité

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu les comptes présentés par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy ;
- oui le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

**d'approuver** les comptes 2022 tels que présentés par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Comptes de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy.

### **POINT 8 Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2022, Rapport de la Commission de gestion**

**M. le Président** passe la parole à Mme Anne Oppliger, rapportrice, pour la lecture des conclusions du rapport de la CoGes qui sont les suivantes :

*« C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de gestion vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter lesdits comptes tels que présentés. »*

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2022 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS, sont **approuvés à l'unanimité**.

En conséquence :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le rapport des Municipalités des communes de Crissier, Ecublens et Saint- Sulpice ;
- oui le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

**d'approuver** les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés concernant l'objet : Entente intercommunale – Communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice – Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS.

### **POINT 9 Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2022, Rapport de la Commission de gestion**

**M. le Président** passe la parole à Mme Anne Oppliger, rapportrice, pour la lecture des conclusions du rapport de la CoGes qui sont les suivantes :

*« C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission de gestion vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter lesdits comptes tels que présentés. »*

**M. le Conseiller Pierre Delisle**, s'exprime en ces termes :

« Mon intervention concerne le compte 650.3013.00 : Soldes pour exercices, sinistres, gardes. Dans les remarques, on peut lire à part la première phrase : *Tient compte également de l'engagement retardé de 6 mois du Quartier-Maître*. En fait, les professionnels sont plus

l'apanage des grands SDIS comme Yverdon – Riviera – ou Nyon, soit 1 ou 1 ½ EPT voir 2 maximum, mais pas pour un SDIS de cette importance.

1. Pour le SDIS Chamberonne, engager un CDI à 60%, j'ai vraiment du mal à comprendre. Comment et pourquoi les Municipalités ont-elles acceptés qu'un milicien devienne un professionnel ?
2. J'aimerais savoir également quels ont été les critères présentés par la commission Consultative du Feu aux Municipalités.
3. De plus, pourquoi le salaire de cette personne est-il inclus dans les soldes ? Il devrait figurer dans un compte spécifique
4. Participe-t-il toujours aux interventions et si oui, est-il soldé ou son salaire inclut-il les interventions ?
5. J'aimerais également savoir quelles sont les activités ou prestations couvertes par son salaire au sein du SDIS Chamberonne ?

Et puisque que la parole m'est donnée, je profite de mon intervention pour également commenter le compte 650.3189.00 : Prestation de tiers.

Dans les remarques, on peut lire : *Tient compte d'un rattrapage LPP.*

1. Ma question : La différence des charges du point 650.3189.00 entre 2021 et 2022 est-elle principalement en rapport avec l'engagement du CDI à 60% ?

Par avance, je vous remercie de m'avoir écouté et au vu de la particularité de mes questions, vous n'êtes pas obligés d'y répondre aujourd'hui. »

**M. le Syndic Christian Maeder** prend bonne note des questions de M. le Conseiller en l'absence de son collègue M. le Municipal Jean Cavalli et indique que la Municipalité reviendra auprès du Conseil après l'été afin de répondre aux questions de manière précise.

La parole n'est plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2022 du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne, sont **approuvés à une large majorité 50 OUI, 2 NON et 4 abstentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

**d'approuver** les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés concernant l'objet : SDIS Chamberonne, communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice pour l'exploitation du Service du feu.

**M. le Président** remercie Mme Anne Oppliger pour la rédaction des quatre rapports intercommunaux.

#### **POINT 10 Rapport de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion des comptes communaux – Exercice 2022**



M. le Président propose de traiter le point 10 de la manière suivante :

1. Ouverture de la discussion sur :
  - le *rapport de gestion de la Municipalité 2022*, chapitre par chapitre ;
  - les *Comptes 2022*, par dicastère ;
  - le *rapport de la Commission de gestion 2022/2023 sur l'exercice 2022*, chapitre par chapitre et l'affichage des vœux à l'écran, suivi de la lecture des remerciements et des conclusions de ce rapport.
2. Discussion générale sur le *rapport de gestion de la Municipalité 2022*, les *Comptes communaux 2022*, le *rapport de la Commission de gestion* et les *réponses de la Municipalité aux questions* qui y sont déclinées. La parole sera ensuite donnée aux Présidents de groupes, aux membres du Conseil et enfin à la Municipalité.
3. Vote du Conseil communal sur :
  - le rapport de gestion de la Municipalité 2022 et
  - les Comptes communaux 2022.

**M. le Président** demande s'il y a une objection à cette manière de procéder.

Tel n'étant pas le cas, la discussion est ouverte sur le RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2022.

#### **Partie communale :**

- PREAMBULE et MUNICIPALITE, pages 1 à 9
- CONSEIL COMMUNAL, pages 10 à 24
- ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DOMAINES :
  - Greffe municipal, pages 25 à 34
  - Service des finances et de l'informatique, pages 35 à 40
  - Service des ressources humaines, pages 41 à 50
- AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES – ACCUEIL DE JOUR – AINES – LOGEMENT :
  - Service des affaires sociales, familiales et du logement, pages 51 à 66
  - Service des activités scolaires et parascolaires, pages 67 à 74
- BATIMENTS – EVACUATION DES EAUX - DURABILITE
  - Service des bâtiments, évacuations des eaux et durabilité 75 à 93
- CULTURE – JEUNESSE – SPORT - INTEGRATION - EGLISES :
  - Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, pages 94 à 115
- SERVICE PUBLIQUE – HABITANTS – PROMOTION ECONOMIQUE
  - Service des habitants pages 116 à 129

**M. le Conseiller Daniel Sage** intervient sur la promotion économique de la Ville suite à la lecture du rapport de gestion de la Municipalité, en page 129. On y apprend que la promotion économique de la Ville se résume à trois objets en 2023 :

- 1) Faciliter la mise en contact des partenaires du projet Ecotope de l'EPFL Innovation Park
- 2) Mettre en oeuvre la Lunch Attitude du Canton
- 3) Il cite le rapport de gestion "Enfin, des réflexions sont en cours afin de préciser les contours de la promotion économique souhaitée pour notre Ville."

Point 1 : Le rôle de facilitateur "économique" dans le projet d'Ecotope lui semble vraiment inopportun. Si la Ville d'Ecublens peut faciliter quelque chose c'est seulement au niveau de l'urbanisme et autour des questions cruciales de mobilité. Il croit que la Ville d'Ecublens n'a ni la volonté, ni les moyens d'intervenir au niveau de la promotion économique. Les grands acteurs dominants de ce projet que sont l'EPFL Innovation Park, le Canton de Vaud et les investisseurs sont suffisamment actifs et interconnectés. Ils trépignent d'ailleurs d'impatience sans égard pour la commune quitte à la devancer et parfois "à l'oublier" comme dans les annonces de Juin 2022. Ce projet est hors-sol pour Ecublens. Est-ce bien cette promotion économique qui est souhaitable ?

Point 2 : Concernant La Lunch Attitude, il remercie la Municipalité de l'avoir mise en oeuvre avec le service de durabilité. La sauce "LunchBox" n'ayant pas encore prise, il encourage la Municipalité à redoubler d'effort sur la communication.

Point 3 : Réflexions pour préciser les contours de la promotion économique souhaitée (rapport de gestion 2023). M. le Conseiller a ouvert par hasard le rapport de gestion 2019 et cite "Des réflexions ont eu lieu sur l'organisation de la promotion économique".

Après deux années de législature, il osait espérer que la Commune avait dépassé le stade des réflexions.

Le plan de législature précise :

"Objectif N°5: Favoriser une économie responsable, Favoriser les entreprises locales. Promouvoir les circuits courts".

Les contours de la promotion économique lui semblent assez clairs.

Le plan climat communal a aussi des objectifs clairs avec une évaluation en 2026 : "Accompagner les actrices et les acteurs économiques et associatifs dans la transition. Soutenir les circuits courts et l'économie circulaire. Promouvoir l'agriculture urbaine".

Les défis de promotion économique sont gigantesques. Il y a tant à faire pour accompagner des artisans, les commerces locaux, les producteurs locaux, pour offrir des espaces collaboratifs à nos entrepreneurs, aux personnes qui portent des projets créateurs, à des entreprises qui emploient nos jeunes... Il a en tête l'exemple de Renens qui porte un dynamique projet entrepreneurial "Les Ateliers de Ville Renens" qui est un bel exemple de promotion économique.

Il souhaite que la Municipalité mène une politique de promotion économique au service des habitant·es et des entreprises locales et de mettre en place rapidement les actions pour remplir les objectifs du plan de législature et les engagements du plan climat communal.

- URBANISME – MOBILITE – CONSTRUCTIONS – CADASTRE :
  - Service de l'urbanisme, pages 130 à 141
- TRAVAUX PUBLIQUES – INFRASTRUCTURES – ESPACES PUBLICS – ENVIRONNEMENT – SYSTEME D'INFORMATION
  - Service des travaux publics et de l'environnement, pages 142 – 151

**Mme la Conseillère Valérie Bernier** s'exprime en ces termes au sujet de la page 143 :

« Étude et réalisation de deux nouveaux parcs publics à Mon Repos et à l'ouest de l'ancienne parcelle Afiro ».

Question pour la Municipalité, elle s'exprime en ces termes :

« Le dernier point parle de la création de deux nouveaux parcs publics, ce dont je ne peux que me réjouir. Je suis néanmoins surprise d'apprendre que l'ancienne parcelle d'Afiro est concernée. Pouvez-vous apporter des précisions ? Est-ce qu'il y a un projet de créer un parc à cet endroit ou s'agit-il de la bande arborée sur laquelle on a déjà installé une table et une poubelle ? ».

**M. le Municipal Germain Schaffner**, reconnaît en effet que le terme de parc est un peu usurpé mais il y a eu un aménagement avec une bande arborée avec un banc et un petit aménagement qui peut faire office de lieu de détente pour la population. Le mot de parc public est en effet pas correct admet M. le Municipal.

– Informatique et télécommunications, pages 152 à 155

- CONCLUSIONS, page 156
- ORGANISMES INTERCOMMUNAUX ET RELATIONS EXTERIEURES, page 157 à 183

**M. le Président** clôt la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité, puis ouvre la discussion sur les COMPTES 2022 :

RECAPITULATION PAR DIRECTION	p.19
<b>COMPTES DE FONCTIONNEMENT :</b>	
ADMINISTRATION GENERALE	p. 20 à 45
FINANCES	p. 46 à 57
DOMAINES ET BATIMENTS	p. 57 à 75
TRAVAUX	p. 75 à 89
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	p. 90 à 109
POLICE	p. 109 à 113
AFFAIRES SOCIALES	p. 113 à 129
COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE	p. 130 à 133
<b>COMPTES D'INVESTISSEMENTS</b>	
TABLEAU RESUME DES INVESTISSEMENTS	p. 133
COMPTES D'INVESTISSEMENTS PAR DIRECTION	p. 134 à 140
COMPTES D'INVESTISSEMENTS PAR NATURE	p. 141 à 146
BILANS COMPARES	p. 147 à 158

**M. le Conseiller Daniel Sage** a une question à la page 149 sur le compte 9120. On peut lire qu'il y a des actions SIE qui sont à CHF 606'000.- et des actions TVT qui sont à 1.- Il aimerait comprendre cette différence de traitement entre ces deux sociétés.

**M. le Syndic Christian Maeder** confirme que c'est historique et que cela fait très longtemps que les actions TVT sont à 1.- La valeur était donnée, il y a plusieurs années. Cela ne sert à rien de les réévaluer vu que la commune ne souhaite pas vendre ces sociétés. Si tel devait être le cas un jour il y aurait une analyse précise de la valeur des deux entreprises.

INVENTAIRES	
- des titres :	p. 159
- des immeubles :	p. 160 à 164

**M. le Conseiller Sebastian Suess** s'exprime sur les deux prêts aux communes de Haute Sorne et d'Avry-sur-Matran. La commune d'Ecublens leur a prêté CHF 5'000'000.- à ces deux communes, un service a donc été fourni pour échapper aux taux négatifs en vigueur à ce moment-là. En plus de ce service « gratuit » la commune a quand même dû payer un taux négatif.

**M. le Syndic Christian Maeder** confirme qu'il peut s'avérer surprenant de payer pour prêter de l'argent mais que si ces prêts n'avaient pas été faits, la commune aurait payé un taux d'intérêt négatif plus important (de - 0.75 %) facturé par la Poste. Le taux conclu avec ces deux communes a permis de limiter les pertes. M. le Syndic confirme qu'il s'agissait d'une période de taux particulière.

CAUTIONNEMENTS AU 31 DECEMBRE

p. 167

ENGAGEMENTS HORS BILAN

p. 168 à 169

**M. le Président** se réfère ensuite au :

PREAMBULE

1. Introduction	1.1 Généralités,	p. 1
	1.2 Résultats	p. 2
	1.3 Aperçu financier	p. 3
	1.4 Fonds de péréquation et facture sociale	p. 4 à 6
2. Comptes de fonctionnement	2.1 Charges par nature	p.7 à 10
	2.2 Revenus par nature	p.10à 12
3. Investissements		p. 13
4. Bilan		
	4.1 Bilan synthétique	p. 14
	4.2 Endettement	p. 14
5. Ratios et indicateurs		p. 15

La parole n'étant plus sollicitée sur les éléments des Comptes communaux 2022, M. le Président passe au rapport de la Commission de gestion et ouvre la discussion sur tous les chapitres du rapport de la Commission de gestion 2022/2023 ainsi que sur les questions sur le rapport de gestion de la Municipalité (p.35 à 38) et les comptes (p.31)

1. Séance constitutive
2. Agenda 2022-2023
3. Contrôle des préavis clôturés en 2022
4. Rencontre avec le Service intercommunal des Energies (SIE)
5. Visite du Bâtiment de la place des sports du Croset
6. Visite de la structure d'accueil du Domino et présentation de l'AJESOL
7. Rencontre avec le Service de la Culture, de la Jeunesse, des Sports, de l'intégration et des Eglises
8. Visite des serres communales
9. Comptes communaux
10. Rencontre avec les différents services de la commune et avec la Municipalité
11. Rencontre avec la Fiduciaire
12. Suivi des vœux – Exercice 2021
13. Vœux de la Commission de Gestion – Exercice 2022
14. Remerciements

## 15. Conclusions générales

### **Vœux de la Commission de Gestion – Exercice 2022 :**

#### **Vœu n° 1 : Présentations au Conseil communal**

La CoGes souhaite que des présentations par des responsables cantonaux du suivi de la qualité de l'air, ainsi qu'avec des responsables des TL soient planifiées pour 2023-2024.

#### **Vœu n° 2 : Visite de la Vaudoise Arena**

La CoGes souhaite qu'une visite de la Vaudoise Arena soit organisée pour toutes les autorités communales des communes de l'Ouest lausannois.

#### **Vœu n° 3 : Bâtiment de la place des sports**

La CoGes émet le vœu que la Municipalité soutienne le développement d'un club d'athlétisme ou autres activités sportives qui pourraient aussi profiter de cette infrastructure sportive.

#### **Vœu n° 4 : Bâtiment de la place des sports**

La CoGes souhaite que la Municipalité surveille attentivement les gabions de la nouvelle buvette. En effet, les cailloux insérés à l'intérieur de l'ouvrage peuvent être extraits aisément. En cas de problème, il serait souhaitable qu'une solution soit trouvée.

#### **Vœu n° 5 : AJESOL**

La CoGes souhaite que le rapport d'activité annuel de l'AJESOL communique la capacité d'accueil des autres communes partenaires de l'AJESOL (Chavannes-près-Renens et St-Sulpice).

Il est important que les habitant-e-s d'Ecublens ne soient pas péjorés vis-à-vis des autres habitant-e-s où les communes n'investissent pas suffisamment dans leurs structures.

#### **Vœu n° 6 : Réfectoire scolaire**

La CoGes souhaite qu'une formation des employé-e-s du réfectoire soit réalisée afin de leurs permettre d'acquérir des nouvelles compétences (savoir être et savoir-faire) pour les rôles/responsabilités d'une structure d'accueil.

#### **Vœux no 7 – Ecublens plage**

La CoGes remercie la Municipalité pour les réponses apportées au vœu N° 6 de l'exercice 2021 ainsi que la réalisation de cette nouvelle manifestation au sein de notre commune.

La CoGes rappelle aux membres de l'exécutif et du législatif que cette manifestation est entièrement financée par la commune et que les tarifs pratiqués s'approchent plus d'un restaurant que d'une buvette sans service.

De ce fait la CoGes réitère le souhait qu'un appel d'offre pour la mise en concurrence de l'exploitation de la buvette soit lancé dès cette année pour l'édition 2024. Cet appel d'offre devrait exiger entre autres, la vente de produits locaux et des premiers prix pour chaque catégorie (boissons et petite restauration). Le concept pourrait s'inspirer de ce qui a été fait à la Galicienne (Prilly) ou à la Coquette (Morges) avec des critères de durabilité et des prix modérés.

La CoGes souhaite qu'Ecublens plage ferme lors des manifestations des sociétés locales comme la fête interculturelle, Destiny, ...

La CoGes souhaite que la population soit clairement informée que l'accès aux installations sportives et récréatives placées à côté de la buvette est accessible à toutes et tous sans obligation de consommer quelque chose à la buvette.

#### **Vœu n° 8 : Conseil des Jeunes**

La CoGes souhaite que la Municipalité informe le Conseil des Jeunes sur les éléments politiques de la Commune (consultation sur les préavis pertinents qui sont soumis au Conseil communal).

Les futurs préavis municipaux pertinents devraient avoir un chapitre qui leur soit dédié avec les avis et suggestions de ces derniers, pour que le Conseil communal puisse en prendre connaissance.

#### **Vœu n° 9 : Prévention PoOuest**

La CoGes souhaite que des actions de prévention soient menées au printemps au plus tard en avril (comme en 2020) avant les pics des divers événements (augmentation des nuisances sonores, infractions des personnes/pénal, comportements routiers des usagers, etc.).

#### **Vœu n° 10 : Contrôles vélos et trottinettes**

Suite à la prévention sur les panneaux publicitaires, la CoGes souhaite que la police effectue des contrôles sur les vélos et trottinettes afin de vérifier si les règles et comportements d'usage sont respectés. Les membres de la CoGes constatent régulièrement des infractions routières que ce soit sur la route, sur les passages piétons et sur les trottoirs notamment aux alentours du site de l'EPFL.

#### **Vœu n° 11 : Station BoxUp - Epenex**

La CoGes réitère le vœu n° 8 émis en 2022 – Station BoxUp. En effet, considérant les zones sportives dans quatre quartiers sur les cinq que compte notre commune, les enfants et leurs familles peuvent profiter d'espaces de sport, de jeu et de loisirs fort variés et à proximité de leur domicile. Tel n'est pas le cas pour les enfants et les jeunes du quartier d'Epenex. Dès lors, il nous apparaît justifié de mettre à leur disposition une Station BoxUp. Cette offre a rencontré un vif succès au Croset et ne devrait pas manquer d'être accueillie avec plaisir à Epenex, même si cette installation représente un certain coût.

### **Remerciement de la COGES**

La Commission de gestion tient à remercier Mesdames les Cheffes et Messieurs les Chefs de service, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la commune pour les réponses reçues et leur disponibilité au cours de ces visites et divers échanges, tout comme pour leur engagement et la qualité de leur travail.

Elle adresse des remerciements particuliers à :

- M. Salzmann, Boursier communal, pour la précision des réponses fournies aux questions qui lui ont été posées et pour la clarté de ses explications ainsi qu'à son adjointe, Mme Elisabeth Laydu.

- M. Besson, Secrétaire municipal, pour sa collaboration très appréciée tout au long de nos nombreux échanges.
- A la Municipalité pour sa disponibilité et pour les réponses apportées à nos nombreuses questions.

## **Conclusions générales de la COGES**

La Commission de gestion s'est réunie 25 fois, dont trois séances ont été consacrées à des visites (bâtiment de la place des sports du Croset, garderie Domino et les serres communales).

Au cours de son mandat, la CoGes a traité les sujets suivants :

- 1 - L'éclairage public
- 2 - L'AJESOL
- 3 - La politique culturelle

1 - Concernant l'éclairage public communal, nous relevons que les échanges entre la Commune d'Ecublens et le Service intercommunal des énergies ont permis la planification et la mise en place du plan de renouvellement des points lumineux non LED au sein de la commune.

Pour Ecublens qui bénéficie déjà de prises Zhaga – et indépendamment du fait que les trois autres communes concernées ont pris un certain retard – une activation du Smart lighting pourrait être envisagée dans un futur que l'on ose espérer proche.

Dans notre société actuelle axée sur les économies d'énergie, il est intéressant de relever que l'éclairage public ne représente pas un potentiel d'économie énorme, puisque cela ne représente que 0.55% de la consommation totale de la commune.

2 - Pour l'AJESOL : Comme souligné dans le présent rapport : A l'heure actuelle, 174 places en préscolaire et 107 places en parascolaire sont nécessaires pour satisfaire la demande. Référence faite aux études menées par cette association, force est de constater qu'à l'horizon 2025, le réseau devrait être à même d'accueillir un grand nombre d'enfants, d'où le besoin de créer 244 places supplémentaires. Si Ecublens doit réaliser un effort que l'on peut qualifier de moyen, Chavannes a encore des efforts conséquents à consacrer dans ce domaine tout comme, dans une moindre mesure, St-Sulpice.

3 - Pour ce qui relève de la culture : La charge de travail importante du service de la culture n'a jusqu'à ce jour pas permis le développement d'un projet de politique culturelle volontariste tenant compte du multiculturalisme de notre société écublanaise. Reste toutefois à souligner les efforts consentis à offrir une grande diversité d'activités tant culturelles que sportives aux habitant-e-s, et ce, pour toutes les classes d'âge.

Quant aux comptes, l'exercice 2022, il a à nouveau enregistré des rentrées exceptionnelles (facturation d'une participation aux équipements communautaires au promoteur du quartier « En Mapraz », péréquation et facture finale plus avantageuse que budgétisées et à l'impôt sur les transactions immobilières). Ceci a permis à la commune d'avoir un résultat positif de CHF 5'379'984.00, ce qui représente 6.89% des revenus générés par la ville d'Ecublens (2021 : CHF 6'918'399 ⇒7.2%).

La CoGes relève la situation financière saine de la commune pour 2022. Le financement des investissements prévus pour les prochaines années doit faire l'objet d'une analyse détaillée pour ne pas péjorer les générations futures.

Pour rappel, le total des fonds de réserve (RIE III, investissements futurs, réserve générale, etc.) s'élève au 31.12.2022 à 31,47 mio.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2022/2023 pour l'exercice 2022 vous propose, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2022 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2022 ;
- donner décharge de sa gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2022.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion 2022/2023 pour l'exercice 2022 vous remercie pour la confiance accordée quant à l'accomplissement de sa mission et vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat.

**M. le Président**, après avoir remercié Mme Anne Oppliger pour son rapport fort bien documenté et comme précisé, en introduction du traitement des comptes communaux, il passe la parole tout d'abord aux Présidents des groupes politiques puis ouvre la discussion générale à l'ensemble du Conseil sur :

- le rapport de gestion de la Municipalité,
- les Comptes 202
- le rapport de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité aux questions qui y sont déclinées.

**M. le Conseiller Jacky Leimgruber**, pour le groupe FORUM, relève la bonne gestion des comptes 2022 ainsi que le taux d'endettement par habitant qui est passé de CHF 887 à CHF 387. Il adresse ses remerciements aux divers services communaux, à la Municipalité ainsi qu'à son boursier Monsieur Salzmann tout comme à la Commission de gestion pour son rapport.

Le groupe Forum acceptera les comptes tel que présentés.

**Mme la Conseillère Christine Gabriel**, pour le groupe PSIG, recommande d'accepter les comptes et le rapport de la Commission de gestion. Remerciements également pour le bon travail de la Municipalité et de son boursier ainsi que de la Commission de gestion.

**M. le Conseiller Diego Rindisbacher**, pour le groupe Les Vert.e-s, recommande d'accepter les comptes tel que présentés.

**Mme la Conseillère Anuta Pichon**, pour le groupe UDC, remercie la Municipalité et son boursier et recommande d'accepter les comptes tel que présentés.

**M. le Conseiller Cédric Sandoz**, pour le groupe PLR+ID, recommande d'adopter les comptes tels que présentés et remercie toutes les personnes ayant travaillé sur ces rapports.

**M. le Président**, rappelle en préambule l'article 116, alinéa 1 du Règlement du Conseil :

« *Le Conseil délibère et vote séparément sur la gestion et sur les comptes.* »

De ce fait, il procède à la lecture des conclusions dans leur partie finale du *Rapport de la Commission de gestion*, passe ensuite au vote du Conseil sur *le Rapport de gestion de la Municipalité 2022*, puis au vote sur les *Comptes communaux 2022*.



Lecture des conclusions du *Rapport de la Commission de gestion*, déclinées en page 46 :

« Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2022/2023 pour l'exercice 2022 vous propose, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2022 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2022 ;
- donner décharge de sa gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2022.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion 2022/2023 pour l'exercice 2022 vous remercie pour la confiance accordée quant à l'accomplissement de sa mission et vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat. »

Avant de passer au vote, **M. le Président** relit les conclusions du *Rapport de gestion de la Municipalité* telles que figurant en page 156 :

*Monsieur le Président du Conseil communal,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

*En conclusion du présent rapport, nous vous prions de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pendant l'année 2022 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre 2022.*

**M. le Président** rappelle que le Conseil va ici se prononcer uniquement sur la gestion, puisque les Comptes 2022 seront soumis au vote séparément.

C'est à l'unanimité que le **rapport de gestion de la Municipalité est adopté.**

**M. le Président** donne ensuite lecture des conclusions figurant en page 16 des *Comptes 2022*:

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE D'ADOPTER**

les comptes de la Commune d'Ecublens arrêtés au 31 décembre 2022.

**M. le Président** prie les membres du Conseil acceptant les Comptes 2022 tels que présentés ce jour et donnant décharge à notre Municipalité tant pour sa gestion durant l'année 2022 que pour les Comptes 2022 de le manifester en levant la main.

C'est à une large majorité avec un avis contraire que les **Comptes 2022 sont adoptés.**

#### **Remerciement de M. le Président, Jean-Claude Merminod,**

Il tient à remercier la Municipalité ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs de la commune pour le travail effectué durant l'exercice 2022. Ses remerciements vont également

à MM. Claude Salzmann, Boursier et Pascal Besson, Secrétaire municipal pour la qualité des documents remis. Enfin, il adresse ses sentiments reconnaissants aux membres de la Commission de gestion et de la Commission des finances pour le travail important qu'ils ont accompli durant leur mandat respectif.

**Remerciement de M. le Syndic, Christian Maeder,**

### **POINT 11 Election du ou de la Président(e) – 1er juillet 2023 au 30 juin 2024**

**M. le Président** attend les propositions de l'Assemblée.

**M. le Conseiller Diego Rindisbacher**, au nom du Groupe Les Vert-e-s, propose la candidature de **M. Charles Koller**, actuel 1<sup>er</sup> Vice-président.

**M. le Président**, constatant qu'il n'y a qu'un seul candidat pour le siège à repourvoir déclare **M. Charles Koller** élu tacitement Président du Conseil communal pour une durée d'une année. Les applaudissements de l'Assemblée saluent son élection.

**M. le Président** s'adresse au futur Président du Conseil en ces termes :

**M. Charles Koller** accepte son élection et profite de son élection pour s'exprimer rapidement. C'est avec beaucoup d'émotions et de respect qu'il s'engage dans cette année. Il a emménagé en 1997 dans la commune et a eu comme enseignants M. le Municipal Jean-Louis Radice et M. le Syndic Christian Maeder à cette époque-là. Il se réjouit beaucoup de collaborer avec l'Assemblée.

Pour lancer l'année, il souhaite raconter une petite histoire à l'Assemblée. A fin avril a eu lieu les portes ouvertes de l'EPFL et comme chacun le sait, il y a le bâtiment assez imposant de la RTS qui se trouve là-bas. Il s'est inscrit pour une visite des locaux pour faire le tour du chantier et il s'est retrouvé à discuter avec le directeur de la RTS. En discutant avec lui, il a émis l'idée au Directeur de la RTS de pouvoir faire une séance du Conseil communal dans les locaux de la RTS à la fin du chantier. C'est avec plaisir que le Directeur a accepté cette proposition et c'est ainsi que le Conseil communal pourra siéger dans les locaux de la RTS d'ici au printemps 2024.

M. le Président félicite le futur Président en ces termes :

« A titre de Président, je te félicite chaleureusement pour ton élection. Je suis certain que le Conseil trouvera en la personne de M. Charles Koller, un Président qui saura parfaitement conduire les travaux de ce Conseil. »

### **POINT 12 Election du 1er ou de la 1ère Vice-Président(e) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023**

**M. le Président** attend les propositions de l'Assemblée.

**M. le Conseiller Jacky Leimgruber**, au nom du groupe FORUM, propose la candidature de **M. Bernard Cottier**.

**M. le Président**, constatant qu'il n'y a qu'un seul candidat pour le siège à repourvoir, déclare **M. Bernard Cottier** élu tacitement 1<sup>er</sup> Vice-président pour une durée d'une année. Les applaudissements de l'Assemblée saluent son élection.

**M. Bernard Cottier** accepte son élection et remercie l'Assemblée pour la confiance.

**M. le Président** s'adresse au futur 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil en ces termes :

*« Je te félicite pour cette élection qui devrait te conduire vers la Présidence l'année suivante. Je te remercie pour ta disponibilité. »*

**POINT 13 Election du 2<sup>ème</sup> ou de la 2<sup>ème</sup> Vice-Président(e) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023**

**M. le Président** attend les propositions de l'Assemblée.

**M. Cédric Sandoz**, au nom du Groupe PLR+ID, propose la candidature de **Mme Daniela Miéville**, actuelle scrutatrice.

**M. le Président**, constatant qu'il n'y a qu'une seule candidate pour le siège à repourvoir, déclare **Mme Daniela Miéville** élue tacitement 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil communal pour une durée d'une année. Les applaudissements de l'Assemblée saluent son élection.

**Mme Daniela Miéville** accepte son élection et remercie le Conseil communal pour sa confiance et se réjouit qu'il ait au moins une femme Présidente pendant cette législature.

**M. le Président** s'adresse à la future 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil en ces termes :

*« Je félicite chaleureusement Mme Daniela Miéville pour cette élection comme 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, elle pourra ainsi poursuivre au Bureau du Conseil. »*

**POINT 14 Election de deux scrutateurs (trices) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023**

**M. le Président** attend les propositions de l'Assemblée.

**Mme Anne Oppliger**, au nom du Groupe PSIG, présente la candidature de **Mme Valérie Bernier**.

**Mme Anuta Pichon**, au nom du Groupe UDC, propose la candidature de **Mme Fiona Calame**.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire ces deux candidates pour une durée d'une année par acclamation. Des applaudissements saluent ces deux élections.

**POINT 15 Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2023**

**M. le Président** attend les propositions de l'Assemblée.

**M. Diego Rindisbacher** au nom du Groupe Les Vert.e.s, présente la candidature de **M. Anton Gaillard**.

**M. Jacky Leimgruber**, au nom du Groupe Forum, propose celle de **M. Pierre Delisle**.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire ces deux candidats pour une durée d'une année par acclamation. Des applaudissements saluent ces deux élections.

⇒ **Pour les points 16 et 17, c'est M. Charles Koller, futur Président Conseil, qui prend la place du Président actuel.**

**POINT 16    Nomination de la Commission de gestion (exercice 2022) - 1er juillet 2022 au 30 juin 2024**

**M. le Vice-Président** rappelle que, conformément à l'article 47, alinéa 2 du Règlement du Conseil, la Commission de gestion :

*« [...] est composée de neuf membres au moins, sans suppléants. Ils sont désignés pour un an, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, avec rééligibilité. »*

Il attend les propositions de l'Assemblée. Les candidatures sont les suivantes :

**M. Jacky Leimgruber**, au nom du Groupe FORUM :  
Mme Sandra Chevalley, MM. Carlo Turtora et Alfonso Izzo.

**M. Christine Gabriel**, au nom du Groupe PSIG :  
Mesdames Anne Oppliger et Ines Bortis Bagnoud.

**M. Cédric Sandoz**, au nom du Groupe PLR+ID :  
M. Gabriel Delabays.

**M. Gabriel Delabays**, au nom du Groupe PLR+ID :  
M. Cédric Sandoz

**M. Diego Rindisbacher**, au nom du Groupe Les Verts :  
Mme Taisia Terrettaz et M. Anton Gaillard.

**M. Jean-Claude Merminod**, au nom du Groupe UDC :  
Mme Anuta Pichon

**M. le Vice-Président** constate qu'il y a dix candidats pour dix postes à repourvoir. Il invite l'Assemblée à élire ces dix candidats par acclamation. Des applaudissements saluent ces élections.

**POINT 17    Désignation à la Commission des finances en remplacement de M. le Conseiller Cédric Weissert (UDC), avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023**

M. le Conseiller Cédric Weissert du groupe UDC ayant démissionné du Conseil Communal pour le 31 août 2023, le poste pour le groupe UDC à la Commission des finances est de ce fait vacant, un nouveau membre doit être désigné.

M. le Vice-Président passe la parole à Mme la Conseillère Anuta Pichon, qui au nom du groupe UDC, fait la proposition de désigner M. le Conseiller Jean-Claude Merminod à ce poste.

Considérant que le Conseil est en présence d'un candidat pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement M. le Conseiller Jean-Claude Merminod par acclamation.

⇒ **M. le Président remercie M. le Vice-Président Charles Koller de l'avoir remplacé pour les points 17 et 18 et reprend sa place.**

**POINT 18 Désignation à la Commission thématique d'Urbanisme en remplacement de M. le Conseiller Cédric Weissert / UDC, avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023**

M. le Conseiller Cédric Weissert du groupe UDC ayant démissionné du Conseil Communal pour le 31 août 2023, le poste pour le groupe UDC à la Commission thématique d'Urbanisme est de ce fait vacant, un nouveau membre doit être désigné.

M. Président passe la parole à Mme la Conseillère Anuta Pichon, qui au nom du groupe UDC, fait la proposition de désigner Mme la Conseillère Fiona Calame à ce poste.

Considérant que le Conseil est en présence d'un candidat pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement Mme la Conseillère Fiona Calame par acclamation.

**POINT 19 Désignation à la Commission thématique foncière en remplacement de M. le Conseiller Cédric Weissert / UDC, avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023**

M. le Conseiller Cédric Weissert du groupe UDC ayant démissionné du Conseil Communal pour le 31 août 2023, le poste pour le groupe UDC à la Commission thématique d'Urbanisme est de ce fait vacant, un nouveau membre doit être désigné.

M. le Président passe la parole à Mme la Conseillère Anuta Pichon, qui au nom du groupe UDC, fait la proposition de désigner Mme la Conseillère Fiona Calame à ce poste.

Considérant que le Conseil est en présence d'un candidat pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement Mme la Conseillère Fiona Calame par acclamation.

**POINT 20 Election du ou de la Secrétaire communale avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023**

Suite à la démission de Mme Gaëlle Weissert au 31 août 2023, le Conseil communal doit élire un·e nouveau·elle Secrétaire communale.

M. le Président informe l'Assemblée qu'à ce jour, il n'a reçu que la candidature de Mme la Conseillère Silvana Passaro, actuelle Secrétaire suppléante, pour ce poste. Il demande à l'Assemblée s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas.

Considérant que le Conseil est en présence d'une candidate pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à élire tacitement Mme la Conseillère Silvana Passaro par acclamation. Des applaudissements saluent cette élection.

**POINT 21 Election du ou de la Secrétaire suppléante avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023**

N'ayant reçu aucune candidature à ce jour, M. le Président informe l'Assemblée que la recherche d'un-e remplaçant-e sera transmise au Greffe Municipal. En attendant, Mme Gaëlle Weissert, se tient à disposition en soutien du Bureau du Conseil s'il en fait la requête.

**POINT 22 Election d'un ou d'une huissière avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023 - Reporté à la première séance du 2<sup>ème</sup> semestre**

N'ayant reçu aucune candidature à ce jour, M. le Président informe l'Assemblée que la recherche d'un-e remplaçant-e sera transmise au Greffe Municipal.

**POINT 23 Droit d'initiative**

Ce point a été supprimé.

**POINT 24 Divers**

**M. le Conseiller Daniel Sage** dépose l'interpellation ci-dessous en commun avec **Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud** :

**Sécurisation du cheminement piéton de la route Reculan**

Plus de 200 personnes, y compris des enfants, vivent au foyer EVAM, à la route de Reculan. Ces habitant-es d'Ecublens n'ont toujours pas de trottoir sur la route de Reculan, or un grand nombre de ces habitant-es rejoignent la gare de Bussigny (gare la plus proche). A pied, ils doivent souvent se faufiler entre les camions semi-remorques et ils doivent marcher au bord de la route sans trottoir où des voitures circulent rapidement, parfois avec des poussettes, parfois en fauteuil mobilité réduite. Cette situation n'est pas acceptable !

Le 12 mai 2022, un vœu a été déposé pour que l'on sécurise ce cheminement piétons.

La Municipalité a répondu le 24 juin 2022 :

- 1) En reconnaissant le problème
- 2) En informant de l'existence d'une étude préliminaire
- 3) Et promettant d'agir rapidement pour réaliser un marquage provisoire

Force est de constater qu'une année après, rien n'est fait, le marquage n'a pas été réalisé et l'étude préliminaire n'a pas eu de suite.

Avec cette interpellation, nous demandons que le cheminement piétons soit sécurisé au plus vite. Les bénéficiaires de l'association demandent aussi cette sécurisation.

**M. le Président** demande à l'Assemblée si 5 personnes minimum soutiennent cette interpellation, après le vote, il confirme que c'est le cas et que cette interpellation est donc prise en considération.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** dépose trois questions à l'intention de la Municipalité.

- 1) Des travaux de réfection ont eu lieu à la passerelle de la route de la Pierre suite à des dégâts, il souhaiterait savoir quels ont été les coûts de cette réfection.

2) Suite à une communication de l'Université de Lausanne et de l'EPFL relative au manque de logements pour les étudiants dans la région. La commune d'Ecublens a d'ailleurs relayé cette information dans le cadre de ses communications. M. le Conseiller Delabays souhaite savoir si la Municipalité prévoit d'autres mesures comme la construction de nouveaux logements pour étudiants. Pour sa part, il n'est pas forcément favorable à de nouvelles constructions estimant que notre commune a déjà fait sa part mais il aimerait savoir quelle est la position de la Municipalité sur le sujet.

3) Suite à des discussions avec le Conseil des jeunes, organe voulu par notre Conseil et qui a vu le jour fin 2019, il apparaît qu'il est difficile de recruter de nouveaux jeunes comme déjà relayé lors de la dernière plateforme jeunesse d'Ecublens qui observe les mêmes problématiques. Il souhaite donc savoir si la commune a prévu des mesures comme des communications auprès des jeunes de notre commune pour les informer sur le Conseil des jeunes ainsi que sur la Jeunesse d'Ecublens. Il souhaite aussi savoir s'il serait envisageable d'y avoir une meilleure intercommunalité comme avec la commune de Chavannes-près-Renens.

La Municipalité informe le Conseil qu'elle répondra à ces trois questions lors du prochain Conseil.

**M. le Conseiller Sebastien Suess** intervient sous la forme d'une remarque. Il s'étonne que le Conseil communal puisse se prononcer contre l'exercice du droit d'initiative qui est un droit pour tous ses élus comme le stipule notre règlement du Conseil à l'article 3 et plus. D'autant plus que le motif indiqué serait que le Conseil arriverait trop tard à l'apéro. Il informe que cela le choque sur le fond.

**M. le Conseiller Charles Koller** souhaite faire suite à deux vœux.

La première remarque concerne le vœu déposé en septembre 2022 sur la problématique des bouts de plastiques sur le parking de la Coquerellaz.

La deuxième remarque concerne le vœu déposé lors du dernier Conseil sur le Chemin direction Renges et signé par 45 Conseillères et Conseillers soit la majorité du Conseil et il s'étonne qu'il n'y ait rien dans les communications municipales à ce sujet.

**M. le Municipal Germain Schaffner** prend la parole pour répondre aux deux remarques. Sur la dernière, il informe avoir reçu un courrier des opposants auquel la Municipalité a répondu. Il s'attend à quelques retraits d'oppositions. Si toutes les oppositions n'étaient pas retirées, la Municipalité devrait se positionner mais pour le moment il n'a pas d'autres informations à transmettre.

**M. le Conseiller Charles Koller** répond à M. le Municipal Germain Schaffner que son intervention ne concernait pas les oppositions mais le vœu déposé qui demandait que la réfection passe par un préavis.

**M. le Syndic Christian Maeder** prend la parole pour répondre sur ce point. Il confirme que la Municipalité ne souhaite pas déposer un préavis car il s'agit d'une réfection d'un chemin certes avec une surface en béton mais qui rentre dans le budget annuel accordé. En passant via le budget pour des travaux de réfection et non de construction d'un nouveau cheminement il est possible de bénéficier de la péréquation qui rembourse 75 % du montant des travaux. Le choix de ne pas passer via un préavis est donc également d'ordre économique pour les raisons précitées.

**M. le Municipal Germain Schaffner** informe que pour le deuxième vœu, la réponse sera apportée au prochain Conseil de septembre.

**Mme la Conseillère Valérie Bernier** dépose le vœu suivant :

De plus en plus de gens se tournent vers la mobilité active sans forcément avoir les compétences nécessaires à l'entretien et la réparation d'un vélo. Or, il est essentiel d'avoir un vélo en bon état de marche, puisque les défauts découragent l'utilisation au profit de la voiture. Dans les ateliers des grands magasins, la demande est forte, les coûts sont considérables et les délais sont parfois importants, au point où certains restreignent l'accès aux marques qu'ils tiennent en inventaire. Le Point vélo de l'EPFL présenterait une alternative intéressante s'il n'était pas uniquement accessible aux étudiants et employés du campus. À Chavannes-près-Renens, l'atelier Presta offre à l'ensemble de la population l'accès à des outils, des pièces de rechange et des compétences à prix libre. L'atelier est ouvert le mercredi après-midi et rencontre un franc succès, au point où des files d'attente se forment devant le Point bleu, l'association d'utilité publique qui l'héberge.

Ces considérations nous amènent à formuler un vœu afin de soutenir la création d'un point vélo à Ecublens. Celui-ci prendrait la forme d'un atelier en réseau avec les autres lieux de réparation, mettant à disposition des outils et des compétences dans un lieu prêté par la Commune, par exemple le pavillon LowTech le samedi matin. Les utilisateurs devraient payer leurs pièces et contribuer à la rétribution de la main d'œuvre selon le principe du chapeau. L'atelier pourrait faire travailler des jeunes, des migrants ou des retraités quelques heures par semaine.

La création d'un tel atelier nous semble essentielle pour augmenter la part modale du vélo à Ecublens, tel que stipulé dans notre Plan Climat. À terme, une telle initiative pourrait s'ouvrir à d'autres types de réparations, en fonction des compétences disponibles, et évoluer vers un RepairCafé. Attendu que la plupart des initiatives de ce type sont portées par des associations, j'invite la Municipalité à lancer un appel à projets afin de favoriser la création d'un atelier de réparation de vélo à Ecublens, puis à soutenir le projet retenu. »

**M. le Conseiller Daniel Sage** intervient pour une question

Le 3 mars dernier il y a eu la présentation du plan d'affectation Vallaire-Venoge mais il ne retrouve pas les slides présentés à cette occasion, il souhaite donc savoir où il serait possible de se les procurer.

**M. le Municipal Jean-Louis Radice** informe l'Assemblée qu'il n'était pas contre la diffusion de ces slides mais que cela dérangeait le service de l'urbanisme car les slides présentées étaient sujettes à modification. Le canton a d'ailleurs fait un retour qui n'est pas positif sur un certain nombre de points. Pour ces raisons et ne pas induire en erreur les Conseillères et Conseillers intéressés à ce projet, la Municipalité a dû se résoudre à ne pas publier ces slides. Il s'excuse néanmoins de ne pas avoir communiqué plus tôt à ce sujet.

**M. le Conseiller Daniel Sage** n'est pas satisfait de la réponse tant sur la temporalité que sur le fait qu'il s'agissait d'une séance publique, il était donc possible d'insérer un bandeau « Sujet à modification » pour informer le public que les slides n'étaient pas définitives.

**M. le Municipal Jean-Louis Radice** répond qu'il comprend la déception de ne pas avoir reçu ces slides mais qu'il faut également comprendre les raisons ayant poussé le service de l'urbanisme à faire ce choix. Une fois que les informations seront définitives il les fera parvenir dans les meilleurs délais.

**M. le Conseiller Daniel Sage** reprend la parole afin de mentionner que des photos ont été prises durant la séance et qu'elles circulent, il est donc dommage que la mention « Sujet à modification » n'ait pas été mentionnée.

**M. le Municipal Jean-Louis Radice** confirme que c'est un risque lors de telles séances mais que la Municipalité a répondu au vœu du Conseil de le tenir informé de l'avancée des



démarches relatives à ce plan d'affectation. Il confirme qu'il aurait peut-être dû mettre des réserves dès le départ mais informe également que toutes les discussions pourront avoir lieu lors de la mise à l'enquête de ce plan d'affectation.

**M. le Conseiller Charles Koller** souhaite remercier Mme la Municipale Sylvie Pittet-Blanchette et son service pour l'utilisation de vaisselle réutilisable

## **POINT 25 Communications municipales écrites et orales**

**M. le Président** informe l'Assemblée que le rapport annuel des SIE (Service intercommunal des Energies) 2022 est disponible auprès de l'Huissière à la sortie de la salle.

### **Communications municipales écrites**

- 1) Demande de référendum – Préavis n° 2023/02 « Cheminement de mobilité douce Stand - Crêts – Crédit de construction » – Retrait du recours à la Préfecture contre la décision municipale constatant que la demande de référendum n'avait pas abouti

**M. le Conseiller Cédric Sandoz** s'exprime en ces mots :

« Je me permets de vous donner quelques infos complémentaires concernant le premier référendum d'Ecublens dont le sujet était un crédit de construction de CHF 530'000.- pour le cheminement de mobilité douce « Stand – Crêts ». Suite à l'annonce municipale de l'échec du référendum nous avons demandé un recours auprès notre préfecture. En effet, le nombre de 155 signatures non-valables sur 1'299 obtenues nous paraissait important. Nous avons été invités à contrôler les signatures à la préfecture. Durant cette séance nous avons constaté que majoritairement les signatures invalides représentaient des personnes non-identifiables soit 2% des 1'299 signatures obtenues. Les personnes sans droit de vote représentaient quant à elles 3 % du total. Toujours sur ces 1'299 signatures 2% avaient la même écriture et 1% n'habitaient pas la commune. Au total ce sont donc 155 signatures non valables. Grâce à ce contrôle 33 signatures ont pu être revalidées. Malgré ce gain de signatures le référendum n'a pas abouti car il manquait 25 signatures. Je regrette, comme les 1'172 écublennais de ne pas avoir pu nous exprimer sur ce préavis. Nous garderons en mémoire les sourires et l'énergie qui auront permis d'obtenir ce beau résultat. Nous remercions les membres de ce Conseil qui ont soutenu ce référendum d'une manière ou d'une autre tout comme nous remercions le contrôle des habitants pour le contrôle des signatures. Par ailleurs, nous remercions la Municipalité ainsi que le service de l'urbanisme qui a convié le comité référendaire mardi prochain à une séance d'échanges vis-à-vis de ce référendum.

- 2) Inauguration du bâtiment de la place des sports – samedi 24 juin 2023

**La parole n'est pas demandée**

- 3) Décompte de clôture préavis n° 2016/02 « Révision du Plan directeur communal – Demande de crédit »

**La parole n'est pas demandée**

### **Communications municipales orales**

**M. le Municipal Germain Schaffner** a le grand plaisir d'annoncer que la commune a obtenu le label silver safe de la part de l'Association suisse de cybersécurité. Une information municipale écrite sera transmise pour le Conseil de la rentrée. Le service informatique souhaiterait également présenter ce label et ses exigences à la COGES.

**M. le Municipal Jean-Louis Radice** informe l'Assemblée que la Municipalité a prévu de rencontrer le comité référendaire (relatif à l'intervention de M. le Conseiller Cédric Sandoz ci-dessus). Cette séance d'information publique aura lieu le jeudi 6 juillet 2023 à 20h à la salle des Combles

**Mme Sylvie Pittet Blanchette** annonce que la fête de la musique aura lieu à la place du Pontet le vendredi 23 juin.

Elle informe également des portes ouvertes du nouveau bâtiment de la place des sports le samedi 24 juin.

Le mercredi 28 juillet à 21h00 sur la place François Silvant aura lieu une opérette d'Offenbach qui sera libre d'accès.

Les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet aura lieu le festival Destiny, des bénévoles sont toujours recherchés, il est possible d'obtenir plus d'informations auprès de Mme la Municipale après le Conseil.

Enfin, le 4 octobre prochain le service de la culture organise une soirée au Théâtre Kléber-Méleau avec le spectacle de Fantasio pour le Conseil communal, une visite des coulisses est également prévue. Un mail parviendra à l'Assemblée et les inscriptions sont à retourner rapidement.

**M. le Syndic Christian Maeder** informe également de la parution d'une brochure SIE sous la forme d'un rapport annuel succinct et qui a été élaboré à destination des conseils communaux et de la population. On y trouve tous les chiffres clés de l'année 2022. Un certain nombre d'exemplaires se trouvent à la sortie de la salle. Sur demande d'autres exemplaires seront disponibles au greffe.

**Mme la Municipale Pascale Manzini**, rappelle que le 30 juin aura lieu le cortège des écoles marquant la fin de l'année scolaire et qui sera sur le thème « A table ! »

## **POINT 26    Discours de M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil**

**M. le Président** s'exprime en ces termes : « Nous arrivons au terme de cette dernière séance du Conseil communal avant la pause estivale. Je ne vais pas vous abrutir sur le nombre de préavis, d'amendements, de sous-amendements, postulat, interpellation, vœu et des débats qui n'en finissent pas et des argumentaires extrêmement développés par certaines personnes. Bien sûr avec certaines fois un peu d'incompréhension de mauvaise interprétation, un peu d'agressivité dans les discussions même certaines un peu houleuse, mais tout ça pour qu'à la fin tout s'arrange.

J'aimerais remercier sincèrement tous les membres du Bureau pour leur excellente collaboration au cours de cette année de présidence. J'ai eu un énorme plaisir à travailler avec vous Valérie, Daniela, Fiona, Silvana, Charles, Bernard, Pierre et notre secrétaire Gaëlle. J'ai pu compter sur votre écoute, vos conseils et votre esprit de collégialité tout au long de cette année et je vous en suis reconnaissant.

Gaëlle tu vas nous quitter à fin août. Je tiens à te remercier pour ton dévouement et ton travail que tu as effectué tout au long de cette année, qui n'a pas été de tout repos pour l'organisation de nos diverses séances et les PV du Conseil. Je te souhaite à toi et à toutes ta petite famille une excellente continuation dans ta future commune du pied du Jura. Merci Gaëlle !

J'aimerais également remercier la Municipalité, le Greffe pour leur collaboration et ainsi qu'aux divers services. Merci à notre Huissier et notre Huissière, Florent et Béatrice, pour leur dévouement tout au long de l'année.

Il me reste encore à vous remercier vous, chers collègues du Conseil communal pour votre investissement et votre travail que ce soit en tant que Président ou membre d'une Commission permanente ou ad hoc, ou encore lors de nos séances en plénum. Vous vous êtes engagés d'une manière ou d'une autre en faveur de notre Ville et je vous exprime également mes plus chaleureux remerciements.

Vous m'avez accordé votre confiance en m'élisant à la Présidence du Conseil communal. Vous m'avez permis de vivre une expérience humaine extraordinaire au cours de cette année. J'espère avoir été digne de la confiance que vous m'avez témoignée. Je me suis impliqué avec toute la passion et l'engagement que vous me connaissez pour mener à bien mon mandat. J'ai laissé de côté mon étiquette partisane pour être le représentant de vous tous au cours de cette année présidentielle et me suis mis à votre service tout en restant, quand il le fallait, garant du bon fonctionnement des institutions.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, ce fut un immense honneur d'avoir pu être le premier citoyen d'Ecublens et c'est avec une profonde émotion que je termine mon mandat ce soir. Mon engagement au service de notre Ville se poursuivra dans les rangs de mon groupe politique.

Avant de lever cette séance, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à l'ensemble de vos familles, une excellente pause estivale.

Merci de votre attention. »

M. le Président remercie l'Assemblée pour la bonne tenue de la séance et invite chacun et chacune à venir partager l'apéritif offert par la Municipalité.

Séance clôturée à 21h18

Jean-Claude Merminod



Gaëlle Weissert

Annexe :

- 1- Interpellation déposé par Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud et M. le Conseiller Daniel Sage
- 2- Voeu de Mme la Conseillère Valérie Bernier

Correspondance :

- 1- Lettre de démission de M. Jean Aristide Timba Bema



Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) : Interpellation

Interpellation de Mme Ines Bortis Bagnoud et Mr. Daniel Sage

### Sécurisation du cheminement piéton de la route Reculan

Plus de 200 personnes, y compris des enfants, vivent au foyer EVAM, à la route de Reculan. Ces habitant-es d'Ecublens n'ont toujours pas de trottoir sur la Route de Reculan, or un grand nombre de ces habitant-es rejoignent la gare de Bussigny (gare la plus proche).

A pied, ils doivent souvent se faufiler entre les camions semi-remorques et ils doivent marcher au bord de la route sans trottoir où des voitures circulent rapidement, parfois avec des poussettes, parfois en fauteuil mobilité réduite. Cette situation n'est pas acceptable!

Le 12 mai 2022, un vœu a été déposé pour que l'on sécurise ce cheminement piétons.

La Municipalité a répondu le 24 juin 2022:

- 1) en reconnaissant le problème
- 2) en informant de l'existence d'une étude préliminaire
- 3) et promettant d'agir rapidement pour réaliser un marquage provisoire.

Force est de constater qu'une année après, rien n'est fait, le marquage n'a pas été réalisé et l'étude préliminaire n'a pas eu de suite.

Avec cette interpellation, nous demandons que le cheminement piétons soit sécurisé au plus vite. Les bénévoles de l'association demande aussi cette sécurisation.

Ecublens, le 22 juin 2023



Ecublens VD, le 22.06.2023

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		

Vœu - Pour la création d'un point vélo

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

De plus en plus de gens se tournent vers la mobilité active sans forcément avoir les compétences nécessaires à l'entretien et la réparation d'un vélo. Or, il est essentiel d'avoir un vélo en bon état de marche, puisque les défauts découragent l'utilisation au profit de la voiture.

Dans les ateliers des grands magasins, la demande est forte, les coûts sont considérables et les délais sont parfois importants, au point où certains restreignent l'accès aux marques qu'ils tiennent en inventaire. Le Point vélo de l'EPFL présenterait une alternative intéressante s'il n'était pas uniquement accessible aux étudiants et employés du campus. À Chavannes-près-Renens, l'atelier Presta offre à l'ensemble de la population l'accès à des outils, des pièces de rechange et des compétences à prix libre. L'atelier est ouvert le mercredi après-midi et rencontre un franc succès, au point où des files d'attente se forment devant le Point bleu, l'association d'utilité publique qui l'héberge.

Ces considérations nous amènent à formuler un vœu afin de soutenir la création d'un point vélo à Ecublens. Celui-ci prendrait la forme d'un atelier en réseau avec les autres lieux de réparation, mettant à disposition des outils et des compétences dans un lieu prêté par la Commune, par exemple le pavillon LowTech le samedi matin. Les utilisateurs devraient payer leurs pièces et contribuer à la rétribution de la main d'œuvre selon le principe du chapeau. L'atelier pourrait faire travailler des jeunes, des migrants ou des retraités quelques heures par semaine.

La création d'un tel atelier nous semble essentielle pour augmenter la part modale du vélo à Ecublens, tel que stipulé dans notre Plan Climat. À terme, une telle initiative pourrait s'ouvrir à d'autres type de réparations, en fonctions des compétences disponibles, et évoluer vers un RepairCafé. Attendu que la plupart des initiatives de ce type sont portées par des associations, j'invite la Municipalité à lancer un appel à projets afin de favoriser la création d'un atelier de répartition de vélo à Ecublens, puis à soutenir le projet retenu.

Nom, prénom : .....Valerie Bernier

Signature : .....

Jean Aristide Timba Bema  
Chemin du Danube 20  
1024 Ecublens

Bureau du Conseil communal  
Monsieur Jean-Claude Merminod  
Président du Conseil communal  
p.a. Greffe Municipal  
Chemin de la Colline 5  
Case Postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens le 05 juin 2023

## Démission du Conseil communal

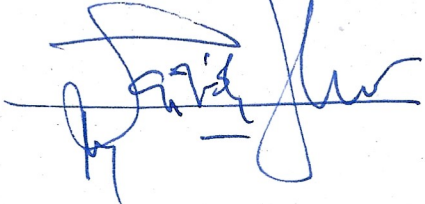
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal à compter de ce jour pour des raisons personnelles, professionnelles et éthiques.

Je vous remercie des échanges que nous avons pu avoir et vous souhaite une bonne continuation dans la défense des intérêts de notre commune.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, mes salutations distinguées.

Jean Aristide Timba Bema



**Copie à :** Aitor Ibarrola, Président du PSIG